

stol-info

Accord tripartite sidérurgie LUX 2021-2025 Première réunion du Comité de suivi

Un an après la signature du dernier accord tripartite couvrant le secteur de la sidérurgie et le site de Bissen, les représentants du gouvernement – Franz Fayot en tant que ministre de l’Economie et Georges Engel en tant que ministre du Travail – ont convié le 13 janvier 2022 les syndicats et la direction d’ArcelorMittal Luxembourg à participer à une première réunion du Comité de suivi de l’accord tripartite pour la période 2021-2025. Pour l’OGBL, cette entrevue a été l’occasion de revenir sur une année marquée par de grands changements, de contrôler l’application de l’accord par les signataires et de vérifier si les engagements pris par la direction d’ArcelorMittal ont bien été respectés.

Des emplois sauvegardés

En ce qui concerne la réduction des effectifs, il est évident que l’OGBL ne pourra jamais se satisfaire de suppressions de postes, même si en l’occurrence aucun licenciement n’a eu lieu. Le plan de restructuration projeté initialement par la direction ArcelorMittal prévoit que, d’ici fin 2025, l’entreprise ne compte plus qu’environ 3 000 salariés répartis sur les différents sites et bâtiments du pays. Début 2020, l’entité employait environ 3 500 salariés. Pour rappel, un plan social a pu être évité, principalement grâce à un recours aux préretraites, à la cellule de reclassement (système interne de gestion des sureffectifs) et à diverses réorganisations. Ces différentes mesures ont permis de garantir la pérennité des sites luxembourgeois ainsi que des emplois qui en dépendent, bien au-delà de 2025.

Aujourd’hui, l’entreprise emploie moins de 3 200 salariés. Toutes les réorganisations n’ont toutefois pas encore eu lieu. L’OGBL accompagne de près les transformations au sein de l’entreprise, en veillant tout particulièrement au respect des intérêts des salariés. À noter qu’il y aura moins de suppressions de postes que prévues initialement, certaines d’entre elles ne s’avérant en effet plus nécessaires, d’autres ayant pu être évitées. Ainsi, une bonne trentaine de postes ont pu être sauvegardés et ces «chaises» ne seront pas supprimées, notamment grâce à l’intervention de l’OGBL qui reste très attentif quant à toute forme d’externalisation, comme par exemple les postes de garde, qui doivent rester au sein des activités du groupe.

Des investissements réalisés

En janvier 2021, la direction d’ArcelorMittal s’était engagée à investir entre 165 et 205 millions d’euros. Le premier chiffre constitue un seuil minimum en vue de garantir le maintien des outils (dont 65 millions d’euros au minimum sont nécessaires pour renforcer les sites avec des projets clés). Aujourd’hui, ArcelorMittal a réalisé au total plus de 41 millions d’euros d’investissements, dont plus de 16 millions consacrés à des projets d’avenir. L’OGBL ne peut que constater que l’entreprise respecte son engagement envers les salariés et le gouvernement luxembourgeois.

stol-info

En ce qui concerne la construction du nouveau bâtiment qui doit voir le jour au Kirchberg, aucune donnée concrète n'a pu être fournie à ce stade, même si le projet n'est pas oublié.

La direction d'ArcelorMittal a profité de l'occasion pour aborder certains projets à réaliser en phase avec les objectifs de décarbonation du groupe. Ces indications laissent entrevoir un avenir plus prometteur pour le périmètre sidérurgique luxembourgeois.

L'OGBL maintient un regard attentif sur le site de Dommeldange, afin de s'assurer de la pérennité des activités qui ne seront pas transférées vers d'autres sites. Pour l'OGBL, il faut veiller au respect des garanties données par le groupe quant au maintien des activités au cours de la période de validité de l'accord et au-delà.

Des préretraites en suspens

Malgré les demandes répétées de l'OGBL en vue d'ouvrir le droit à la préretraite aux salariés nés en ou après 1965, la direction refuse toujours d'avoir recours à cet instrument qui permettrait pourtant d'atténuer les effets négatifs des réductions de postes et de limiter le recours au chômage partiel. La direction refuse actuellement d'y avoir recours et ainsi d'introduire une demande auprès des autorités comme le prévoit la procédure légale. Selon la direction d'ArcelorMittal, une telle mesure engendrerait des pertes de compétences. La direction estime également ne plus avoir besoin d'y recourir. L'OGBL ne partage pas la position de la direction sur ce point et estime que l'entreprise ne fait en réalité que remettre à plus tard une échéance inévitable et que d'autres solutions auraient permis d'envisager une combinaison entre préretraites et transmission de compétences.

Reprise positive attendue à tous les niveaux !

Le bilan de cette première réunion de suivi s'avère globalement positif et l'OGBL tient notamment à remercier les pouvoirs publics pour leur engagement. Néanmoins, l'OGBL n'ignore pas que malgré l'accord tripartite, le contexte sanitaire, les prix de l'énergie, les restructurations réalisées et à venir, le groupe ArcelorMittal affiche des chiffres records et qu'il a engrangé des bénéfices en 2021. Les salariés et les sites luxembourgeois ont contribué à ce résultat. Il est dès lors évident que le groupe doit accélérer ses investissements et investir également davantage au Luxembourg. Ceci, aussi bien dans les activités et les installations, qu'au niveau du personnel qui a toujours su accompagner les grands changements au sein de l'entreprise. Des changements qui se révèlent aujourd'hui d'autant plus conséquents à l'ère du numérique et en pleine transition écologique.

À noter enfin que l'OGBL, rejoint sur ce point par d'autres syndicats représentés au sein du groupe au niveau mondial, s'inquiète de la recrudescence des accidents mortels au sein du groupe: une trentaine d'accidents mortels en 2021 et malheureusement déjà 2 décès depuis le début de cette année. Le Luxembourg est heureusement épargné jusqu'à présent, mais l'OGBL reste très vigilant et a souvent tenu à rappeler à la direction d'ArcelorMittal qu'elle doit absolument tout mettre en œuvre pour éviter que le pire n'arrive également ici. Dans le contexte actuel, les investissements visant à améliorer l'ergonomie, la santé et la sécurité des salariés doivent également être considérés comme étant prioritaires. Cette démarche passe par une attention particulière qui doit être portée à tous les salariés d'ArcelorMittal quant à leur bien-être au travail et leur état psychologique, surtout pour ceux impactés par les réorganisations.